

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/9267

S/11063

31 octobre 1973

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Vingt-huitième session  
Point 22 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Vingt-huitième année

Lettre datée du 31 octobre 1973, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 29 octobre 1973 (A/9261-S/11058), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la violation suivante du cessez-le-feu commise par l'Egypte :

Aujourd'hui à 14 h 50, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert un tir de mortier par dessus la ligne du cessez-le-feu dans la région d'Ismaïlia.

J'ai l'honneur de vous demander de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH